

## Cas B J'ai déjà obtenu mon CESS (Certificat d'enseignement Secondaire Supérieur).

Les inscriptions en 1<sup>ère</sup> année se feront **en ligne à partir du 15 mai 2018**  
(PAS D'ENVOI POSTAL).

### Voici les documents **nécessaires** à l'inscription aux épreuves d'admission

- une photocopie (recto/verso) de la **carte d'identité** valide
- une **photo d'identité** récente
- pour les **étudiants étrangers** dont les **parents habitent en Belgique** :  
**une composition de famille récente** (moins d'1 mois) **ORIGINALE** (selon la commune ce document est délivré gratuitement si spécifié qu'il est destiné à une école)
- le **CESS ORIGINAL** (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur).  
Nous en ferons une copie conforme, l'original vous sera rendu directement
- **l'attestation de non solde** à demander à (aux) école(s) supérieure(s) fréquentée(s) en Belgique attestant que vous n'avez aucune dette envers elle(s)
- **l'attestation du bilan de santé ORIGINAL** à demander à la dernière école supérieure fréquentée en Belgique (pas de certificat médical du médecin de famille ou autre)
- **les attestations ORIGINALES justifient TOUTES les activités après l'obtention du diplôme secondaire jusqu'à l'inscription dans notre école :**
  - si études supérieures: **attestation de fréquentation antérieure (avec dates d'entrée et de sortie) et TOUS les relevés de notes.** Les attestations de fréquentation "simple" ou "certificats de scolarité" ne sont PAS VALABLES.
  - si travail : **contrats de travail détaillés avec date d'entrée et de sortie et le nombre d'heures effectué par semaine et fiches de paie.**
  - si voyage : **billet d'avion, attestation de séjour linguistique ou tout autre document prouvant le déplacement etc.**
  - si demandeur d'emploi (en Belgique)
    - Actiris : obtenez « l'attestation d'inscription comme demandeur d'emploi Après études A 23 J » et demandez à l'ONEM une attestation
    - Forem : obtenez « l'attestation d'inscription comme demandeur d'emploi Après études A 23 6 » et demandez à l'ORBEM une attestation
  - si chômeur :
    - attestation de l'ONEM ou de l'ORBEM (en Belgique).
    - attestation de Pôle Emploi (en France).
- **les frais de dossier s'élèvent à 60 €** (non remboursables) et sont à payer en liquide ou par bancontact. Pas de carte de crédit, ni de chèque.

**Tous ces documents doivent être des ORIGINAUX.**  
**Original ≠ copie conforme, scan couleur, photocopie couleur.**